

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2012



**MAI 2015**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines P.I.	Djibril Oumar LY
Agent Comptable Particulier (ACP)	Alpha Amar NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale P.I.	Mam Siga NDIAYE

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Amadou FALL DIOUF
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Serge MANEL et Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL et Abdoulaye FAYE
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Momath Cisse
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Mody DIOP
13. TRANSPORT	Bocar KA
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE et Maxime Bruno NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENGHOR et Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou KANE et Adama SECK
20. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick Cisse et Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

Au Sénégal, le secteur de l'environnement et des ressources naturelles reste confronté à plusieurs contraintes d'ordre physique, institutionnel et économique, en dépit des actions entreprises par les pouvoirs publics en vue de préserver et de restaurer les écosystèmes. Ces derniers sont, en conséquence, gravement menacés par la surexploitation des ressources naturelles. En particulier, les écosystèmes restent sous la menace de la prolifération des déchets (liquides, solides), la pollution et les inondations. Autant de facteurs qui sont susceptibles de détruire le milieu physique et humain environnant.

Ce chapitre présente l'état du secteur de l'environnement et des ressources naturelles pour l'année 2012. Il est structuré en deux (2) parties. La première est relative aux politiques et réformes dans le secteur. La deuxième partie met en exergue les contraintes identifiées, les réponses apportées **et les résultats obtenus**. A l'instar des éditions antérieures, ce chapitre met le focus sur cinq (5) composantes clés du secteur, à savoir : les formations forestières, la **biodiversité, l'environnement marin et côtier et les pollutions et nuisances**.

## X.1. POLITIQUES ET REFORMES DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La politique environnementale est déclinée dans la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSE) qui définit les objectifs et orientations stratégiques en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

La nouvelle politique, relative à la période 2009-2015, a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable. Elle est constituée de trois (3) objectifs sectoriels qui intègrent les priorités relatives à l'OMD7<sup>20</sup>, à l'axe 2<sup>21</sup> du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) et aux conventions internationales.

Ces objectifs sectoriels se déclinent comme suit : OS1 « améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles », OS2 « accélérer la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes » et OS3 « renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ».

Au plan budgétaire, le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) demeure l'instrument privilégié pour assurer la mise en œuvre de la politique environnementale. Le CDS-MT définit les activités et les actions à mener en adéquation avec les ressources financières sollicitées, selon une programmation permettant d'atteindre à terme les objectifs sectoriels fixés par la LPSE.

Face aux mutations politiques et institutionnelles survenues en 2012, avec notamment les nouvelles dispositions communautaires de l'UEMOA sur la gestion des finances publiques, les priorités définies par les nouvelles autorités politiques et les recommandations et orientations issues du dernier Sommet de Rio, il a fallu réviser la LPSE. Aussi, a-t-il été jugé nécessaire de mieux intégrer les principes du développement durable dans les cadres programmatiques nationaux conformément aux orientations stratégiques qui sous-tendent la politique environnementale.

<sup>20</sup> Objectif n°7 du millénaire pour le développement relatif à l'environnement. Cet objectif vise à concilier l'amélioration des conditions de vie des populations aux défis environnementaux.

<sup>21</sup> L'axe 2 du DPES vise le renforcement de l'accès aux services sociaux de base, à la protection sociale et au développement durable dans toutes ses composantes (y compris l'environnement et la gestion des ressources naturelles). Cette préoccupation est reprise dans l'axe 2 «Capital humain et développement durable» de la stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) qui remplace le DPES.

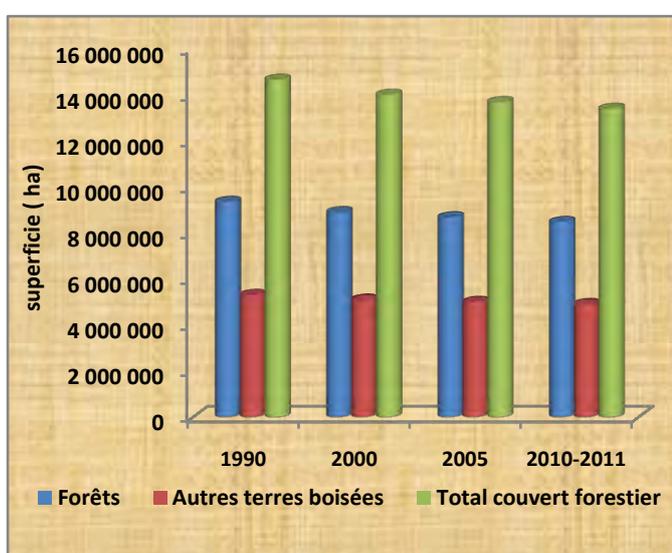
## X.2. ETAT DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est confronté à plusieurs contraintes liées à la dégradation continue du couvert végétal et du capital naturel, la **perte de la biodiversité et la fragilisation de l'environnement marin et côtier**. Autant de problèmes auxquels des solutions doivent être apportées pour la restauration des équilibres écologiques menacés et une meilleure prise en charge des questions liées aux changements climatiques.

### X.2.1. LES FORMATIONS FORESTIERES

Au Sénégal, les formations forestières couvrent une superficie de **8,5 millions d'hectares** selon les dernières estimations de la FAO (source : FRA 2010)<sup>22</sup> contre **8,7 millions d'hectares** en 2005 (source : FRA 2005)<sup>23</sup>. En l'espace de cinq (5) années, le capital forestier a enregistré une perte moyenne de 40 000 ha par an contre 45 000 ha pour la période 2000-2005. Ces résultats, bien que **révélateurs d'une dégradation**

Graphique 10.1 : Evolution du potentiel forestier



**continue des formations forestières, dénotent l'effort déployé** en matière de reforestation au regard du ralentissement du rythme de dégradation.

Plusieurs facteurs expliquent la persistance de ce phénomène de dégradation continue des formations forestières malgré les efforts consentis, entre autres, les effets adverses des changements climatiques, la surexploitation des ressources **forestières (y compris l'exploitation clandestine) et la persistance de certaines pratiques néfastes** (élagage, coupe abusive, etc.).

Les statistiques officielles (bilans annuels de la DEFCCS) font état d'une production de 84 485 tonnes de charbon de bois pour la campagne 2012 contre 74 749 tonnes pour la campagne précédente, soit une hausse de 14%. L'exploitation de bois de chauffe, bien qu'encore élevée, a enregistré une diminution par rapport à l'année 2011 (80 864 stères en 2012 contre 126 127 stères en 2011). Pour le bois d'œuvre, il

<sup>22</sup> Forest Resources Assesment (Evaluation des Ressources Forestières) de l'année 2010

<sup>23</sup> Forest Resources Assesment (Evaluation des Ressources Forestières) de l'année 2005

a été observé une hausse de la production qui s'est établie à 735 pieds en 2012 contre 667 pieds l'année précédente.

Relativement aux feux de brousse, il a été observé une atténuation des dommages occasionnés en 2012 par rapport à l'année précédente, en termes de superficies brûlées et de quantités de biomasse consommée. Au total, 393 cas de feux de brousse ont été recensés durant l'année 2012, pour une superficie brûlée de 89 824 ha contre 524 cas pour 187 515 ha brûlés en 2011. Les régions de Kédougou, Tambacounda, Kolda et Sédhiou sont les plus affectées. Les quantités de biomasse brûlée sont évaluées à 3 568 145 tonnes de matières sèches en 2012 contre 5 741 810 tonnes en 2011, soit une baisse de 38%.

**Tableau 10.1 : Evolution de l'exploitation forestière par espèce**

Espèces ligneuses	unités	Quantité prélevée			
		2009	2010	2011	2012
Charbon de bois (tonnes)	tonne	59 948	57 947	74 749	84 485
Bois de chauffe (stères)	stère	419 984	107 145	126 127	80 864
<b>Bois d'œuvre (pieds)</b>	pied	778	60	677	735
Bois service (unités)	unité	47 540	52 770	35 000	47 805
Bois artisanat (pieds)	pied	30 900	36 709	35 000	46 883

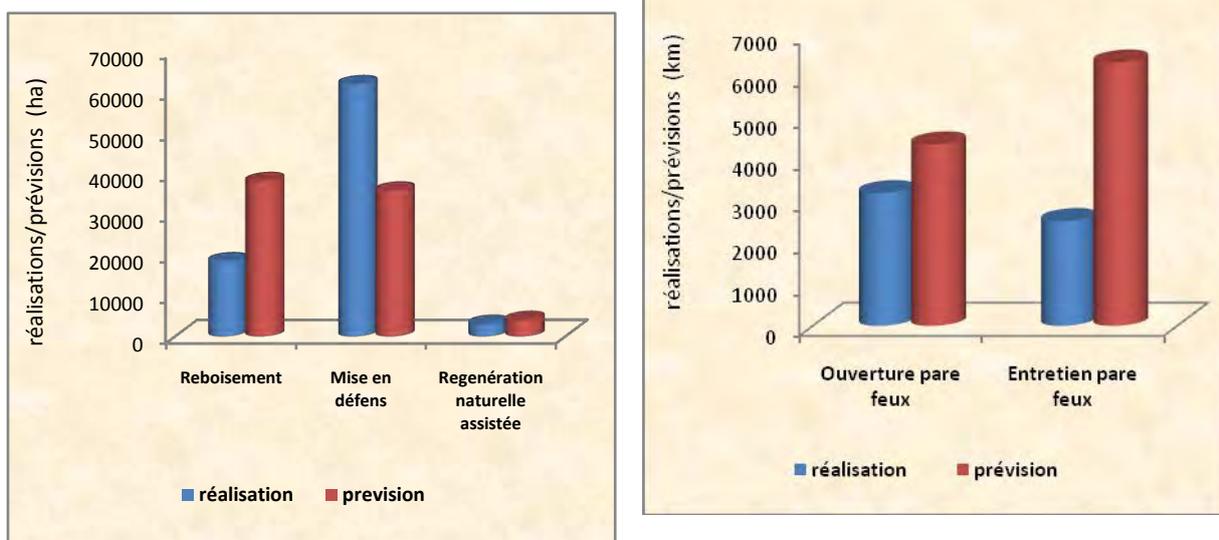
Source : Bilans annuels, DEFCCS

Pour lutter contre la dégradation du capital forestier, l'Etat s'est inscrit dans la poursuite des actions de reforestation et de protection. Globalement, le bilan des réalisations de l'année 2012 s'est révélé assez mitigé au regard des résultats obtenus.

Les superficies reboisées sont passées de 29 266 ha en 2011 à 18 420 ha en 2012, soit une diminution de 37% tandis que la régénération naturelle assistée a enregistré une baisse de 63% (3 046 ha en 2012 contre 8 232 ha en 2011). La mise en défens s'est nettement améliorée en passant de 11 574 ha en 2011 à 61 900 ha en 2012. Les réalisations concernant l'ouverture et l'entretien de pare feux ont connu des reculs par rapport à l'année 2011, soit 3 182 km de pare feux ouverts (contre 3 279 km en 2011) et 2 511 km de pare feux entretenus (contre 5 144 km en 2011).

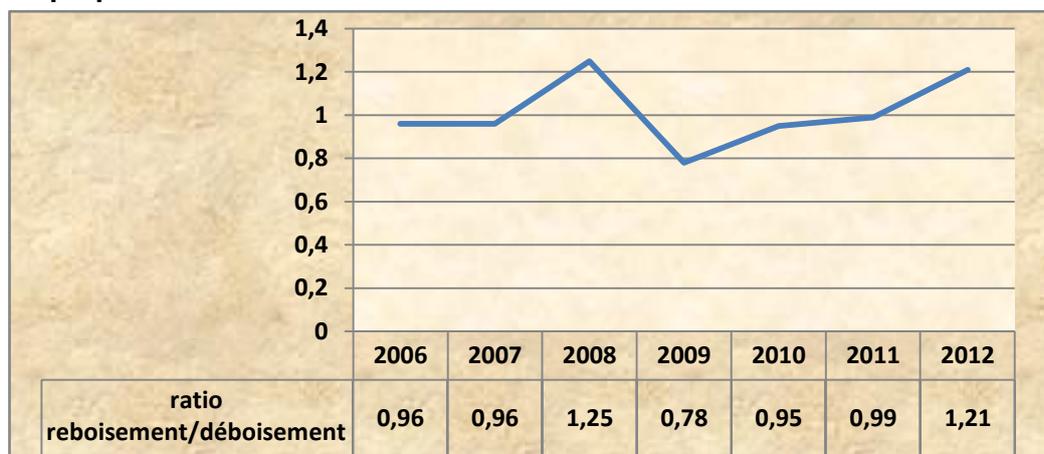
Il convient de souligner, par ailleurs, que les performances enregistrées en 2012, relativement à la reforestation et à la protection, ont été en deçà des prévisions, sauf pour la mise en défens pour laquelle le résultat escompté a été multiplié par 1,7.

**Graphique 10.2 : Bilan des réalisations de 2012 en matière de reforestation/protection**



Globalement, les progrès enregistrés en matière de mise en défens et de lutte contre les feux de brousse ont permis de porter le ratio reboisement sur déboisement à 1,21 en 2012 (contre 0,99 l'année précédente).

**Graphique 10.3 : Evolution du ratio - reboisement sur déboisement**



### X.2.2. LA BIODIVERSITE

Au Sénégal, la biodiversité reste encore confrontée à plusieurs contraintes d'ordre physique, anthropique et économique qui affectent le développement de son potentiel composé de 3 093 espèces végétales dont 32 espèces menacées et 4330 espèces animales dont 112 menacées selon les dernières estimations du Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature (WCMC). Le risque de disparition des espèces menacées est, en partie, imputable à la dégradation continue du couvert végétal et au recul du potentiel ligneux (à l'intérieur et en dehors des formations forestières classées).

Le domaine classé compte six (6) parcs nationaux, six (6) réserves d'avifaune, trois (3) réserves de biosphère, deux (2) sites de patrimoine mondial et deux cents treize (213) forêts classées (compte non tenu des forêts non classées des zones de terroirs).

Les actions menées dans le domaine de la protection et de conservation de la biodiversité concernent essentiellement le classement, la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants et la gestion des parcs et réserves naturelles. Dans l'ensemble, le bilan des réalisations s'est révélé assez mitigé comparativement à l'année précédente.

Au titre du classement et de la protection, les réalisations n'ont pas fondamentalement varié : le taux de classement, bien que supérieur à la norme de la FAO, s'est maintenu à 35,7% alors que le taux de protection se situe à 11% pour un objectif de 12% à l'horizon 2015.

S'agissant de la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE), aucune action n'a pu être réalisée en 2012 pour motif de fermeture du projet en charge de cette activité (PGIAAPAO). Pour rappel, 845 000 m<sup>2</sup> de plans d'eau ont été débarrassés des VAE en 2011.

Concernant la gestion des parcs et réserves naturelles, des progrès ont été enregistrés avec l'approbation des plans d'aménagement et de gestion du Parc National de Niokolo Koba (PNNK) et de la Réserve de la Faune du Ferlo Nord (RFFN) et la mise en œuvre du plan d'urgence du PNNK. Aussi, l'inventaire de la faune terrestre qui n'a pu être réalisé en 2011 pour motif de ressources, a-t-il été effectif en 2012 à la suite de la levée des contraintes financières. En outre, le processus d'érection de la Réserve du Ferlo en Réserve Mondiale de Biosphère, amorcé depuis 2010, a connu un aboutissement en 2012 grâce à l'appui de l'UNESCO et de la Direction des Eaux et Forêts, à travers le projet d'amélioration et de valorisation des services des écosystèmes forestiers au Sénégal (PASEF).

### **X.2.3. L'ENVIRONNEMENT MARIN ET CÔTIER**

L'environnement marin et côtier connaît encore des problèmes liés surtout à l'occupation humaine anarchique des côtes et aux effets néfastes des changements climatiques (élévation du niveau mer, rétrécissement des côtes, etc.).

Pour remédier à cette situation, l'Etat a poursuivi les actions de sauvegarde de l'environnement marin et côtier par la réalisation d'ouvrages de protection. Ces

travaux sont menés conjointement par la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO), la Mairie de Mbour, le Génie Militaire et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés à travers le Projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable (INTAC). Sur ce point, il faut noter qu'aucun ouvrage de protection n'a été finalisé en 2012 contrairement à l'année 2011 pour laquelle les travaux avaient permis de consolider 750 m de côtes (sur un objectif annuel de 500 m).

Il convient de souligner, par ailleurs, que les travaux de consolidation du littoral, prévus dans le cadre du projet du Fonds d'adaptation aux changements climatiques et du Programme Régional de lutte contre l'érosion côtière de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (PRE/UEMOA), ont été amorcés. Le bouclage des travaux est prévu en 2013 avec un objectif de 2 000 mètres de côtes à consolider au niveau des zones de Rufisque et Saly.

#### **X.2.4. POLLUTIONS ET NUISANCES**

Le développement du secteur de l'environnement est affecté par les pollutions et nuisances qui constituent un sérieux problème environnemental au regard des désagréments occasionnés sur le bien-être et les conditions d'existence des populations (hygiène alimentaire, maladies, détérioration du cadre de vie, etc.).

Selon le rapport de la Direction de l'Environnement sur l'analyse de la qualité de l'air, menée régulièrement par le Centre de Gestion et de la Qualité de l'Air (CGQA)<sup>24</sup>, les particules de poussière en suspension dans l'atmosphère (PM10) constituent la principale source de pollution de l'air en 2012. La pollution a été plus ressentie durant la saison sèche, avec des concentrations moyennes journalières de particules pouvant atteindre 51 fois la norme sénégalaise<sup>25</sup> contre 6 fois la norme pendant l'hivernage (entre juillet et octobre).

Les particules de poussière ont atteint le pic de 489 µg/m<sup>3</sup> en 2012 au niveau de la région de Dakar, dépassant largement la valeur recommandée par l'OMS (25 µg/m<sup>3</sup>) ; ce qui dénote un risque sanitaire réel pour les populations. Ce niveau de pollution en particules est principalement favorisé par les poussières en provenance du Sahara. Pour les autres polluants, il n'y a pas eu de dépassement par rapport à la norme sénégalaise.

<sup>24</sup> Le CGQA a une mission de veille sur la pollution de l'air ambiant qu'il assure en évaluant les rejets de polluants pour ensuite informer le public sur l'état de la qualité de l'air. Il publie quotidiennement l'indice de la qualité de l'air et produit des bulletins mensuels, trimestriels et annuels pour faciliter la prise de décision par les autorités sur la stratégie de lutte contre la pollution de l'air.

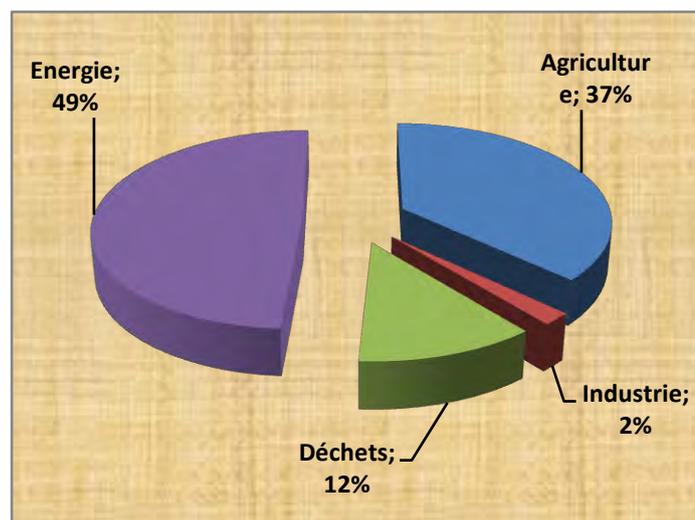
<sup>25</sup> La norme sénégalaise (NS – 05 – 062) est une norme qui fixe les conditions et précautions de rejet des polluants gazeux ainsi que leurs valeurs limites maximales de concentration dans l'atmosphère.

Au total, la qualité de l'air s'est améliorée pour l'année 2012, avec une moyenne de l'Indice global de la Qualité de l'air (IQA) de  $65\mu\text{g}/\text{m}^3$  contre  $70\mu\text{g}/\text{m}^3$  l'année précédente. Toutefois, il faut noter que des épisodes importants de pollution ont été observés en raison d'une hausse des concentrations de particules d'origine désertique, mais aussi du fait des activités humaines.

La pollution est également engendrée par les émissions de gaz à effet de serre (GES) évaluées à 16 890,92 Giga-grammes de  $\text{CO}_2$ <sup>26</sup>, soit une émission de 1,8 tonne de  $\text{CO}_2$  par habitant (compte non tenu de la séquestration de carbone dans le secteur de la foresterie) et 0,67 tonne par habitant en tenant compte de la séquestration de carbone. Ce dernier chiffre est inférieur à la moyenne mondiale qui est de 4,5 tonnes<sup>27</sup>  $\text{CO}_2$  par an et par habitant et à celle de l'Afrique qui est de 1,5 tonne<sup>28</sup>.

**Graphique 10.4 : Part des émissions par secteur**

Selon le rapport de la deuxième communication nationale sur les changements climatiques, publié par la Direction de l'Environnement, le secteur de l'énergie, avec 49% des émissions globales, est le secteur le plus émetteur de GES. Viennent ensuite le secteur de l'agriculture qui contribue à hauteur de 37% et les déchets (12%). Les procédés industriels participent seulement pour 2%.



Pour lutter contre les pollutions et nuisances, l'Etat a mené une série d'inspections et de contrôles d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et assuré le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Ainsi, pour l'année 2012, 509 ICPE ont fait l'objet de contrôle et d'inspection au niveau national, soit près de 54% des établissements classés (contre 60% en 2011). Le suivi des plans de gestion environnementale et sociale s'est amélioré, par rapport à l'année 2011, avec un taux de réalisation passant de 58% en 2011 à 67,5% en 2012 (107 PGES suivis sur un total de 163).

<sup>26</sup> Evaluation du Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC).

<sup>27</sup> Source : Philippe OSSET, « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007

<sup>28</sup> Source : Philippe OSSET, « Effet de serre : quelques chiffres », Janvier 2007

## Conclusion

Dans l'ensemble, l'année 2012 s'est révélée peu performante comparée à l'année précédente, tant sur le plan des réalisations en matière de gestion durable du secteur de l'environnement et des ressources naturelles que sur le plan de l'atteinte des objectifs fixés.

En particulier, une régression a été notée sur un certain nombre de domaines d'action tels que l'entretien de pare-feux, le reboisement, la protection côtière, la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants. En plus, les prévisions n'ont pas été réalisées pour certaines activités-phares régaliennes comme l'entretien de pare-feux, le reboisement et la protection côtière.

Cette contreperformance est à mettre en liaison avec le contexte sociopolitique, les changements institutionnels et organisationnels, le retard noté dans l'élaboration des plans d'aménagement forestiers, l'achèvement de certains projets et les ponctions<sup>29</sup> opérées sur le budget alloué au secteur. Autant d'obstacles qui méritent d'être levés en vue d'atteindre les objectifs de développement du secteur, que ce soit à l'échelle nationale (LPSE), régionale (projet Grande Muraille Verte, Programme Economique Régional/UEMOA) ou mondiale (OMD 7 relatif à l'environnement).

---

<sup>29</sup> La Loi de Finances Rectificative de 2012 a entraîné des réductions sur le budget initial alloué au secteur de l'environnement, suite aux événements politiques (campagnes électorales, élections présidentielles et législatives, changement de régime politique) et aux changements institutionnels et organisationnels dans l'administration et au sein des départements ministériels.